



10 juillet 2020
CSF! Infos

Plan de reprise d'activité 3 ...Paradoxe et double langage !



Paradoxe ! C'est le DR qui le dit lui-même...

Alors que les alertes se multiplient à propos de la circulation du virus y compris dans notre région, Pôle emploi prévoit toujours **plus de monde** en agence – personnels comme usagers. Et toujours **moins de protection** - visière facultative, masque préconisé mais pas obligatoire ...

- ☹ Masques toujours pas arrivés : 4 au lieu de 10 dans plusieurs agences,
- ☹ Jauge maximale de présence des agents sur site à 100% ou pas loin sur la quasi-totalité des sites,
- ☹ Multiplication du nombre maximum d'usagers par 3, 4 voire plus,
- ☹ Réouverture sur flux non préparée...

Voilà comment direction et gouvernement se préoccupent de notre santé à tous.

Résultats de la consultation du CSE Central : Pour 6 - CFDT et CFE-CGC, **CONTRE 16 - CGT** – FO – SNU – STC, Abstention 2 – SNAP...



Double langage sur le télétravail !

Alors que DG et DR mettent en avant le télétravail exceptionnel transitoire - en attendant un nouvel accord, les premiers retours montrent que nombre d'ELD et de directions ont reçu des consignes ne « favorisant » pas le télétravail notamment pendant la période estivale.

Preuve que rien n'est fait pour favoriser l'accès à ce télétravail, la DR affirme :

- ☹ Qu'il n'y a à ce jour, pas de commandes supplémentaires d'écrans et encore moins de doubles écrans
- ☹ Pas d'extincteurs
- ☹ Pas de téléphone professionnel non plus.
- ☹ Equipements liés à des pathologies uniquement sur préconisations de la médecine du travail...pas prêts de recevoir des sièges adaptés donc...

La **CGT** réclame les moyens techniques et humains permettant de réaliser du télétravail dans de bonnes conditions.

La **CGT** exige que la direction applique les conseils qu'elle a adressé aux agents en télétravail exceptionnel aussi bien sur site qu'en télétravail. Vous pouvez retrouver ces conseils dans le document « je travaille sur écran » et « Télétravail et confinement conseils et bonnes pratiques » en pièces jointes !

L'urgence continue quand ça les arrange ! Et les salariés de continuer à travailler dans des conditions dégradées comme pendant le confinement...

Le paramétrage Etemptation semble **empêcher** la pose de RTT si vous n'avez pas soldé vos anciens congés payés. Cela n'est ni possible ni réglementaire ! Pour rappel, les RTT sont des récupérations de temps de travail sur les heures au-delà de 35 heures avec des règles de pose différentes.

Cela a des conséquences graves pour les personnes à temps partiel. Pour rappel, si la veille de votre temps partiel, vous posez un jour de RTT seul 1 jour sera déduit. Si c'est un congé 2 jours seront déduits !

La CGT exige de la Direction qu'elle adapte l'outil à la règle !

